



Direction de la santé

Registre de la lèpre en Polynésie française

Note d'informations aux patients

Pour améliorer la prévention des maladies et la qualité des soins, il est nécessaire de connaître **l'épidémiologie des maladies comme la lèpre**, c'est-à-dire d'en connaître la fréquence, la répartition géographique, ainsi que l'évolution dans le temps. En menant des études, l'épidémiologie permet ainsi d'identifier les facteurs de risque, les causes des maladies, les éventuelles spécificités régionales et d'orienter les **programmes de santé en fonction des besoins** de la population. Cela permet aussi **d'évaluer les soins** et d'en améliorer la qualité par des mesures adaptées.

Différents organismes scientifiques, dont la Direction de la santé en charge du registre de la lèpre de Polynésie française, participent à ces études. Pour cette mission d'intérêt général et de santé publique, certaines informations administratives et médicales (identité, examens ayant permis le diagnostic, caractéristiques de la maladie, modalités de traitement...) vous concernant peuvent être communiquées au registre de Polynésie française. Les sources essentielles d'informations sont les hôpitaux, les cliniques, les laboratoires et les cabinets de médecins.

Au sein du registre, ces informations sont couvertes **par le secret médical le plus absolu** et sont **strictement confidentielles**. Seules des données **totale­ment anonymes** feront l'objet d'analyses statistiques et de publications.

Conformément à l'article 40-5 de la loi du 6 janvier 1978*, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à cette transmission. Ces droits peuvent être exercés par l'intermédiaire du médecin qui vous suit, ou par courrier adressé au médecin responsable du registre :

Dr Ngoc Lam NGUYEN
58 rue des Poilus Tahitiens
BP 611
98713 PAPEETE

*Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004